

17/06/2013

M

N° Tél :

Adresse :

.....

Le

MAISON POUR TOUS

Date d'utilisation :

CONDITIONS PARTICULIERES

Nombre de personnes accueillies :

Bâtiments utilisés

Maison Pour Tous sans Cuisine

Maison Pour Tous avec Cuisine

Coordonnées TRAITEUR

.....

.....

Salles ou locaux souhaités

.....

.....

.....

Date et heure de réservation et d'occupation des locaux :

Préparation des Festivités du Hmn

Rangement et Retour des clefs au Hmn
(jour, mois, année) (heure)

Nature des festivités :

-Réunion associative préciser :

-Réunion familiale

-Autres :

.....

Matériel nécessaire :

	Gde Salle	Pte salle	Vos besoins
.Tables	12	6	
.Tréteaux	/	/	
.Chaises	100	48	
.Panneaux d'exposition	/	/	
.Bancs	/	/	
.Autres			

	Maison Pour Tous	
	Pte salle	Gde salle
REPAS	25 €	45 €
REUNION xx	/	25 €

Montant de la location :	
Montant de la caution (à déposer à la signature du contrat) : 200 Euros	
Si utilisation de la cuisine avec traiteur : 300 Euros	
Attestation d'assurance Festivités (RC) n°	
Forfait ménage : assuré par les Services municipaux et facturé	
Dépassement animations sonores : retenue : 100 € sur caution	
Arrêt total des animations sonores à 1 heures	
Arrêt total de la manifestation à 2 heures	
Arrêté municipal 70-2012 du 23 octobre 2012	
DEMANDEUR (signature)	Casseneuil le, Le Maire
REPRESENTANT DE LA MAIRIE (signature)	D. DESPLAT

Partie réservée à l'Administration

ETATS DES LIEUX et Remise des clefs :

	AVANT	APRES
Rendez-vous en Mairie	le	le
	àHn	àHmn

Matériels pour le ménage non fournis
Merci de laisser le matériel propre

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

Merci de laisser le matériel propre et signaler toute dégradation.
Les tables et chaises doivent être impérativement rendues propres.

En cas de non respect, la caution sera retenue.

Annulation par le Locataire :

Toute annulation doit être formulée **par courrier** auprès de la Mairie.

En cas d'annulation au plus tard 60 jours avant la date de location, il sera procédé au remboursement de la location.

En cas d'annulation dans les 30 jours qui précèdent la date de location, la totalité du montant de la location sera conservée.

En cas d'annulation entre le 60ème jour inclus et le 30 ème jour inclus qui précède la date de location, un montant égal à 30 % du coût de la réservation vous sera demandé.

Annulation par la Mairie :

La Mairie reversera au locataire l'intégralité des sommes versées pour la réservation.

Je soussigné,reconnait avoir pris connaissance du Règlement Intérieur ci-joint ainsi que des conditions d'annulation.

Signature

